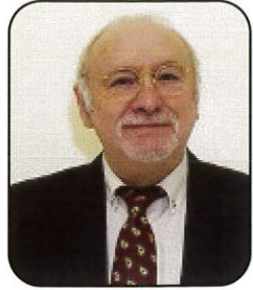


VOS ELUS

2020-2026

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE



I Dominique ROUZIC
MAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
 Président des commissions communales
 Membre du bureau communautaire
 Urbanisme, Communication
 Profession : Assureur retraité



I Gilles BELLET
1^{ER} ADJOINT
 Finances
 Commissions : communication, appel d'offres, affaires techniques/voirie/sécurité, bâtiments, environnement et cadre de vie
 Profession : Chef d'entreprise



I Delphine LE GUYADER
2^{ÈME} ADJOINTE
 Affaires sociales, enfance, emploi
 Vice-Présidente du CCAS
 Déléguée au SEEJ (Syndicat Enfance Education Jeunesse)
 Commissions : Communication, CCAS, affaires techniques, voirie/sécurité, bâtiments et urbanisme
 Profession : Conseillère en insertion professionnelle



I Erwan LEFRANC
3^{ÈME} ADJOINT
 Affaires techniques, travaux, sécurité, bâtiments et urbanisme
 Commissions : Communication, Bâtiment et urbanisme, Affaires techniques/ voirie/ sécurité, environnement et cadre de vie, appel d'offres
 Profession : Chef de chantier



I Béatrice WEYANT
4^{ÈME} ADJOINTE
 Environnement, cadre de vie, affaires culturelles et associatives
 Commissions : Communication, Environnement et cadre de vie, affaires techniques/ voirie / sécurité
 Profession : Cadre secteur Télécom



I Véronique DUQUENNE
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE SUPPLÉANTE
 Vice-président du Syndicat Enfance Education Jeunesse
 Commissions : communication, affaires techniques/voirie/sécurité
 Profession : Responsable R.H retraité



I Jean-Pierre LEFEBVRE
CONSEILLER MUNICIPAL
 Commission : affaires culturelles
 Profession : Chef d'entreprise retraité



I Jean-Louis COUESPEL
CONSEILLER MUNICIPAL
 Commissions : affaires techniques/ voirie/sécurité, appel d'offres, CCAS
 Profession : Restaurateur



I Jean-Paul POULAIN
CONSEILLER MUNICIPAL
 Délégué au SDEC Energie
 Profession : Agent EDF – GDF retraité



I Marc BELLET
CONSEILLER MUNICIPAL
 Commissions : affaires techniques/ voirie/sécurité, bâtiments et urbanisme, environnement et cadre de vie
 Profession : Agriculteur retraité



I Eric LEBRET
CONSEILLER MUNICIPAL
 Commissions : affaires techniques/ voirie/sécurité, bâtiments et urbanisme,
 Profession : Professeur de lycée professionnel



I Véronique BOUVIER
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
 Délégué et membre du bureau au SEEJ (Syndicat Enfance Education Jeunesse)
 Commissions : affaires techniques/ voirie/sécurité,
 Profession : Professeur des écoles



I Magali DANET
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
 Profession : Infirmière



I Murielle FRETAULT
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
 Commissions : CCAS, Affaires techniques/voirie/sécurité, bâtiments et urbanisme, environnement et cadre de vie
 Profession : Conseillère en réinsertion



I Sabrina SILINE
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
 Déléguée au SEEJ (Syndicat Enfance Education Jeunesse)
 Représentante à l'ALJ (Association Loisirs Jeunesse)
 Profession : Conception commerciale



I Aurélie BREGEON
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
 Profession : Réceptionniste automobile



I Sophie DE BETHUNE
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
 Commission : affaires culturelles
 Profession : Professeur d'université en sciences économiques.



I Bruno CAHAN
CONSEILLER MUNICIPAL
 Commissions : affaires techniques/ voirie/sécurité, bâtiments et urbanisme, Environnement et cadre de vie
 Profession : Ingénieur-Chercheur au GANIL



I Stéphane CATHERINE
CONSEILLER MUNICIPAL
 Membre des commissions : appel d'offre, affaires techniques/voirie/sécurité, bâtiments et urbanisme
 Profession : Agriculteur Bio.

LE RÔLE DES COMMISSIONS

Le Maire donne délégation à ses adjoints pour agir dans des domaines précis et le représenter dans la gestion des commissions afférentes à leurs délégations. Les commissions sont fixées par le conseil municipal. Chaque conseiller peut s'y inscrire. La commission finances regroupe les 19 conseillers. Le Maire préside de droit les commissions. Il peut déléguer à cet effet un adjoint au Maire dans le domaine de la délégation. Elles sont convoquées par le Maire, Président de droit, ou par le maire-adjoint délégué qui préside alors les réunions.

Les règles de fonctionnement des commissions sont fixées dans le règlement intérieur du conseil municipal. Les commissions instruisent les affaires qui leur sont soumises par le Maire et en particulier, travaillent et préparent les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur domaine; elles émettent des avis ou des propositions dans le respect du quorum de chaque commission car elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel. Les séances des commissions permanentes et des commissions spéciales ne sont pas publiques. Ce sont des réunions de travail.